



Entente relative à la vente d'armes par un exposant

Je soussigné, _____ (nom de l'exposant), au nom de _____ (nom de l'entreprise), reconnais avoir lu et compris les conditions relatives à l'exposition et à la vente d'armes décrites dans la présente entente, le guide de l'exposant du Comiccon de Québec et la politique du Comiccon de Québec concernant les armes, et accepte d'être lié par celles-ci.

Classification des armes du Comiccon de Québec

Arme prohibée ou illégale : Arme que l'on ne peut posséder, exhiber ou vendre à l'événement. Ces armes illégales sont interdites au Comiccon et doivent être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement. Le Comiccon se réserve le droit d'avertir les forces policières de toute arme illégale présente à l'événement.

Arme interdite : Arme non prohibée (légale) examinée par le maître des armes ou son délégué qui ne peut être apportée sur les lieux de l'événement. Il se peut qu'une arme légale soit refusée au Comiccon (une épée en métal, par exemple). Les armes interdites doivent demeurer au comptoir de vérification des armes ou être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement.

Arme acceptée : Arme examinée par le maître des armes ou son délégué et qui peut être apportée sur les lieux de l'événement. Une petite étiquette d'identification sera apposée à l'arme pour indiquer qu'elle est permise.

J'accepte de ne pas entreposer, exposer ou vendre des armes prohibées ou illégales à l'événement.

J'accepte de ne pas vendre d'armes interdites à une personne mineure (18 ans ou moins) et de vérifier l'âge de toute personne qui achète une arme et qui semble être d'âge mineur. J'accepte également d'emballer convenablement les armes interdites achetées, et ce, conformément à la politique du Comiccon de Québec.



J'accepte d'expliquer en détails à mes clients qu'une fois l'arme achetée et emballée comme il se doit (conformément à la politique du Comiccon de Québec), ils n'ont pas le droit de retirer celle-ci de son emballage tant et aussi longtemps qu'ils se trouvent sur les lieux du Centre des congrès de Québec. Si le client est surpris avec une arme enlevée de son emballage, le Comiccon de Laval se réserve le droit de confisquer l'arme en question.

J'accepte que le Comiccon de Québec se réserve le droit de classifier les armes et de déterminer quelles armes peuvent être exposées ou vendues à l'événement.

Si le Comiccon de Québec (par l'intermédiaire du directeur de la salle d'exposition, du maître d'armes ou d'une personne désignée) détermine qu'une arme entreposée, exposée ou à vendre est une arme prohibée ou illégale, je cesserai immédiatement de l'exposer et de la vendre et la retirerai sur-le-champ des lieux de l'événement.

Je comprends que le refus de retirer immédiatement des armes prohibées ou illégales du Centre des congrès ou le fait d'être pris en train de vendre des armes prohibées ou illégales pourrait entraîner mon expulsion du Comiccon de Québec. Je comprends que si un exposant est expulsé, il ne recevra pas de remboursement, pourrait ne pas être remboursé s'il a versé un dépôt ou payé entièrement pour un espace à une autre événement de l'organisation et, à la discrétion du Comiccon de Québec, pourrait se voir refuser l'accès en tant qu'exposant à un événement affilié.

Je comprends que la violation de cette entente ou de toute politique du Comiccon de Québec peut entraîner des mesures pouvant mener à l'expulsion immédiate du Comiccon de Québec et de ses événements futurs affiliés.

Signature de l'exposant

Nom en lettres moulées

Nom de l'entreprise

Ville

Date